

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU DE SAINT-MARTIN-LÈS-MELLE (79)

Bilan de la concertation

SEPTEMBRE 2024

SOMMAIRE

Introduction.....	p 3
1) Modalités de concertation retenues	p 4
2) Mise en œuvre des modalités de concertation	p 4
3) Résultat de cette démarche	p 6

Introduction

La Communauté de Communes Mellois en Poitou a prescrit la révision allégée n°1 du PLU de Saint-Martin-lès-Melle par une délibération du Conseil Communautaire en date du 11 avril 2024.

Conformément à l'article L103-2 de Code de l'Urbanisme, la procédure de révision allégée doit *faire « l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées »*.

La concertation est menée selon les dispositions des articles L.103-3 à 103-6 du Code de l'Urbanisme.

Le document présente le bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure de révision allégée n°1 du PLU de Saint-Martin-lès-Melle. À ce titre, il rappelle :

- les modalités de concertation retenues
- la manière dont ces modalités ont été mises en œuvre
- les résultats de cette démarche

Il convient de préciser que les modalités de concertation définies et mises en œuvre dans le cadre de la révision allégée n°1 du PLU de Saint-Martin-lès-Melle l'ont également été pour les procédures de modification n°2 du PLU de Saint-Martin-lès-Melle, mais également de modification simplifiée n°4 du PLU de Melle, menées simultanément.

1) Modalités de concertation retenues

Les modalités de concertation ont été définies dans la délibération prescrivant la révision allégée n°1 du PLU de Saint-Martin-lès-Melle en date du 11 avril 2024 :

- Publication d'informations sur le site internet de la Communauté de Communes Mellois en Poitou ;
- Mise à disposition d'un registre d'observation et d'un dossier portant sur la révision allégée n°1 au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Melle, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Il est également précisé que « *La communauté de communes se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation complémentaire* ».

2) Mise en œuvre des modalités de concertation

Du lancement de la procédure de révision allégée n°1, à l'arrêt du projet de PLU révisé en Conseil Communautaire, les modalités de concertation définies dans la délibération du 11 avril 2024 ont été conformément mises en œuvre.

- **Mise à disposition d'un registre d'observation et d'un dossier portant sur la révision allégée n°2 au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Melle, aux jours et heures habituels d'ouverture au public**

Un dossier papier a été mis à disposition du public. Ce dossier comprenait notamment : la délibération de lancement et son annexe*, ainsi que le dossier de consultation.

** **Note de synthèse** qui présente le cadre de la procédure : les objectifs poursuivis, les évolutions et les périmètres concernés, le déroulement de la procédure (contenu du dossier / étape), la sensibilité environnementale du territoire, ainsi que le calendrier prévisionnel.*

Les registres n'ont fait l'objet d'aucune observation.

- **Publication d'informations sur le site internet de la Communauté de Communes Mellois en Poitou**

Le public a été informé du lancement de la procédure, de son déroulement et du contenu du dossier (délibération, note de synthèse, rapport de présentation, pièces du PLU modifiées) via le site internet de la communauté de Communes Mellois en Poitou, rubrique : **Aménagement** ➔ Documents d'urbanisme en cours d'évolution :

<https://www.melloisenpoitou.fr/les-actions/amenagement/45-documents-d-urbanisme-en-cours-d-elaboration>

Documents d'urbanisme en c x +

melloisenpoitou.fr/les-actions/amenagement/45-documents-d-urbanisme-en-cours-d-elaboration

ACCUEIL LA COLLECTIVITÉ VIE PRATIQUE ACTIONS Recherche... Espace familles f in

Mellois en POITOU COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AMÉNAGEMENT

Actions

- Aménagement numérique
- Animation sportive
- Animation du territoire
- Aménagement**
- Centre intercommunal d'action sociale
- Climat air énergie
- Cycle de l'eau
- Éducation et Enfance/jeunesse
- Économie et tourisme
- France services
- Patrimoine immobilier
- Politiques contractuelles
- Prévention et gestion des déchets
- Projet de territoire

Documents d'urbanisme en cours d'évolution

La communauté de communes porte l'élaboration de différents documents de planification qui ont pour objet de définir les règles d'occupation du sol afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, d'organiser le développement économique et résidentiel, de renforcer le maillage des services, de préserver les richesses environnementales et patrimoniales du territoire, etc.

Pour que ces documents tiennent compte au mieux des besoins des habitants, des entreprises, des acteurs du territoire, une concertation est organisée tout au long des démarches d'élaboration.

Vous pouvez poser vos questions et transmettre vos suggestions en ligne.

Les documents d'urbanisme communaux en cours d'évolution

La communauté de communes, compétente en matière de documents d'urbanisme, assure l'évolution des cartes communales et des plans locaux d'urbanisme des communes.

Avant leur approbation, une version papier des projets est consultable en mairie et au siège de la communauté de communes, mais également en ligne.

Les documents d'urbanisme communaux suivants sont en cours d'évolution :

Le Plan local d'Urbanisme de St-Martin-Lès-Melle :

Modification n°2 et révision allégée n°1 :

- [Délibération prescription modification n°2](#) - [Annexe](#)
- [Délibération prescription révision allégée n°1](#) - [Annexe](#)
- [Rapport de présentation Modification n°2](#) - [Plan de zonage](#) - [Règlement](#)
- [Rapport de présentation révision allégée n°1](#) - [Plan de zonage](#) - [Etude entrée de ville](#)

Le Plan local d'Urbanisme de Melle :

Modification simplifiée n°4 :

- [Délibération prescription modification simplifiée n°4](#) - [Annexe](#)
- [Rapport de présentation Modification simplifiée n°4](#) - [Plan de zonage](#) - [Règlement](#) - [OAP](#)

Élu référent : Sylvain GRIFFAULT Vice-président

Contacter : Direction de l'aménagement et de l'habitat 9, avenue de l'hôtel de ville 79110 Chef-Boutonne

05 49 29 83 93

Envoyer un message

Le contenu de cette page vous a-t-il apporté l'information que vous cherchiez ?

Oui, merci Non, je cherche encore...

Carte interactive Nos offres d'emploi Numéros utiles

ouverture au public

du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Siège administratif : Les Arcades - 2, place de Strasbourg CS 60048 - 79500 Melle

nous contacter

05 49 290 290

Nous contacter

MENTIONS LÉGALES POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ACCESSIBILITÉ CHARTE GRAPHIQUE ET LOGO MES FAVORIS RELATIONS MÉDIAS

AGENDAS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

3) Résultat de cette démarche

La concertation a été mise en œuvre dans le respect des modalités de concertation définies dans la délibération prescrivant la révision allégée n°1 du PLU de Saint-Martin-lès-Melle.

Les outils de concertation ont permis d'informer le public dès le lancement de la procédure, de rappeler les objectifs, les étapes et la manière de consulter le dossier ou de s'exprimer.

Le dossier n'a fait l'objet d'aucune observation.